



**Compte rendu de réunion**

**Présents** : M. AUBOUIN Jean, M. BERTON Christian, M. BONNEAU François, M. BOUTIN Jean-Luc, M. CAIVEAU Fabrice, M. CHASSAGNE Alain, Mme COUILLAUD Véronique, Mme DEVYS Marie-Noelle, M. DROUET Stéphane, Mme DUMOUT Marie-France, Mme FEUGNET Marion, Mme GARREAU Céline, M. GODICHAUD Patrick, Mme HARMAND Emmanuelle, M. LACROIX Frédéric, Mme LANFRANCHI Nicole, Mme LERCH Martine, Mme MANCIA Dominique, Mme MASSON Elisabeth, Mme ORMECHE Maria-Rosa, Mme ROY Françoise, M. TOURANCHEAU Jean-Pierre, M. VIDAL Jean-Pierre, M. VIGNAUD Christian.

**Excusées** : Mme BARATHE Yolande, Mme VANDESTICK Laurence.

**Absent** : M. TRICOIRE Pascal.

**Assistaient à la réunion** : Mme BOURDIN Isabelle, M. TRIOILLIER Xavier (DGS).

Mme DUMOUT Marie-France est désignée secrétaire de séance.

**1/ Adoption du dernier compte rendu de réunion**

Le compte-rendu de la séance du 10 juillet est adopté à l'unanimité.

**2/ Révision des tarifs de location des salles**

Madame le Maire présente une révision des tarifs. Seuls les tarifs des salles de la commune déléguée de Gourville sont modifiés comme suit :

***Salle des fêtes***

Tarif habitants et associations de Rouillac

- Été 110 € / Hiver 160 € / Lendemain 40 €

Tarif habitants et associations hors de la commune nouvelle

- Été 210 € / Hiver 260 € / Lendemain 40 €

Location vaisselle Forfait de 25.00 €

Vaisselle cassée Verre 1.50 € / Assiette 2.00 €

***Salle des associations***

Mise à disposition gratuite pour les associations de Rouillac.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, ces tarifs révisés.

**3/ Décisions modificatives budgétaires**

***DM 01 – BP Commune***

Virement de crédit (Solde marché public aménagement du centre bourg)

<b>Dépenses d'investissement</b>	
020 – Dépenses imprévues	- 4 252.00
2315-461 – Amngt centre bourg	+ 4 252.00

***DM 02 – BP Commune***

Virement de crédit (versement d'une subvention sur le budget transport de Gourville)

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
022 – Dépenses imprévues	- 920.00
<b>657364 – Subv. BP Transport Gourville</b>	<b>+ 920.00</b>

#### **DM 01 – BP Transport scolaire de Gourville**

Augmentation de crédit (réparation du petit bus de Gourville pour mise en vente)

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Recettes de fonctionnement</b>	
61551 – Entretien matériel roulant	+ 920.00	7474 – Subvention communale	

#### **DM 03 – BP Commune**

Prélèvement sur les dépenses imprévues pour l'achat d'un caisson de récupération de métaux

<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Recettes d'investissement</b>	
020 – Dépenses imprévues	- 600.00	2184 - Mobilier	+ 600.00

Patrick Godichaud explique que la ferraille, jusqu'alors répandue anarchiquement aux quatre coins de la commune, sera désormais récupérée dans ce caisson installé aux services techniques, lorsqu'il sera plein, la ferraille sera vendue à l'entreprise Sabatier.

#### **DM 04 – BP Commune**

Virement de crédit pour la mise en place d'un interphone, d'un miroir et d'un déclencheur automatique à la mairie

<b>Dépenses d'investissement</b>	
022 – Dépenses imprévues	- 4 700.00
2313-346 – Immobilisations mairie	+ 4700.00

#### **DM 05 – BP Commune**

Virement de crédit pour le raccordement de l'école de Gourville au « tout-à-l'égout ».

<b>Dépenses d'investissement</b>	
022 – Dépenses imprévues	- 6 200.00
2315-457 – Voirie	+ 6 200.00

#### **4/ Demandes de subventions**

1/ L'association Contact Rural Cinéma Argence, Tardoire, Bonniere (CRCATB) sollicite une aide financière de la commune afin que l'activité « cinéma » puisse survivre. Sur proposition de madame le maire, le conseil vote, à l'unanimité, une aide de 150€.

2/ La société de chasse de Gourville sollicite une subvention exceptionnelle pour proposer des « ateliers nature » à l'école primaire de Gourville. Le coût de leur intervention est de 350 €. Le conseil octroie une subvention de 150€. (Un contre et une abstention).

#### **5/ Autorisation d'encaissement de recette**

Dans le cadre du litige opposant la commune à Madame PEROT, (architecte et maître d'œuvre de la rénovation intérieure de la mairie en 2010), le tribunal administratif de Poitiers a condamné madame PEROT à verser à la commune la somme 12 238.32 € (7 087.60 € de réparation de chaudière, 3 950.72 € d'expertise, 1 200.00 € de frais). Nous venons de recevoir 2 chèques : 11 316.58 € et 141.75 €. Un troisième règlement de 779.99 € doit nous parvenir. Madame le Maire doit être autorisée par le conseil municipal à encaisser ces chèques. Le conseil autorise, à l'unanimité, madame le maire à encaisser ces chèques.

#### **6/ Cession d'un tracteur tondeuse**

Madame le maire fait part d'une offre d'achat (150 €) d'un tracteur tondeuse hors service, acheté 1090 € en 2005. Le conseil municipal est amené à se prononcer. Le conseil municipal se prononce favorable à cette offre d'achat.

#### **7/ Conventions pour le fonds de concours au SDEG 16**

Le conseil municipal doit se prononcer au sujet de deux dossiers d'installation de bornes électriques :

1/ **Une Borne hors sol place du champ de foire** pour le marché. Coût TTC 2 129.82 € en partie financé par le SDEG 16, soit un reste à charge pour la commune de **1 153.65 €**.

2/ **Deux Bornes enterrées place du marché aux eaux de vie** pour la foire. Coût 11 103.55 € en partie financé par le SDEG 16, soit un reste à charge pour la commune de **6 014.42 €**.

Pour réaliser ces travaux, le maire doit obtenir une délégation pour la signature des conventions avec le SDEG 16. Le conseil décide de reporter ces installations à une date ultérieure. En cause, le déplacement du marché hebdomadaire, de la place du champ de foire à la place Thiers.

## 8/ Conventions COMEDEC

Afin de traiter les demandes de vérification électronique d'état civil effectuées par les administrations, les services et établissements publics de l'état ou des collectivités territoriales, notaires, caisses et organismes gérant des régimes de protection sociales, il apparaît nécessaire de signer une convention entre la commune, l'ANTS et le Ministère de la justice pour la mise à disposition de la plateforme COMEDEC (COMmunication Electronique des Données d'Etat-Civil), et une convention pour l'utilisation des cartes agents. Madame le Maire est autorisée à signer ces conventions.

## 9/ Convention de mécénat

Dans le cadre des reprises de concessions au cimetière de Rouillac, la concession N° 14 du 10 mars 1921 va être attribuée à la commune de Rouillac. Un mécène s'engage à verser un don à la commune qui devra l'utiliser en totalité pour la rénovation de cette concession. Le conseil donne un avis favorable pour recevoir ce don et réaliser les formalités administratives.

## 10/ Projet « Petites villes de demain »

Dans le cadre de l'appel à projet « petites villes de demain » auquel a postulé la commune de Rouillac en octobre 2019 afin d'obtenir la labellisation de notre commune et pouvoir disposer d'aides visant à revitaliser notre centre-bourg, la CCI de la Charente nous propose une démarche partenariale. Il convient de se prononcer pour valider cette démarche. Le conseil adopte, à l'unanimité, l'aide de la CCI.

## 11/ Institution de la taxe d'aménagement

La délibération instituant la taxe d'aménagement au taux de 1% prend fin le 31.12.2020. Il convient de délibérer à nouveau, pour une durée minimum de 3 ans. Cette taxe concerne toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme.

**- Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+)** ;

**- Les locaux à usage industriel et artisanal ;**

**- Les abris de jardin soumis à déclaration préalable ;**

**- Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;**

**- Les maisons de santé.**

Le conseil maintient le taux de 1% pour la taxe d'aménagement et exonère de la part communale les locaux listés ci-dessus.

## 12/ Contrat d'assurance groupe couvrant les risques statutaires des agents

Le centre de gestion de la Charente nous présente les résultats de la procédure d'appel public à concurrence du marché d'assurance groupe pour la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2024, avec maintien des taux jusqu'au 31.12.2022. Les taux sont indiqués, frais de gestion inclus. Le conseil municipal est amené à se prononcer.

Taux actuels agents CNRACL	<b>5.98 %</b> (avec franchise de 15 j pour la maladie ordinaire)
Taux pour 2021	5.53 % (avec franchise de 30 j pour la maladie ordinaire)
	<b>6.69 %</b> (avec franchise de 15 j pour la maladie ordinaire)

Taux actuels agents IRCANTEC	<b>1.25 %</b> (avec franchise de 15 j par arrêt pour maladie ordinaire)
Taux pour 2021	<b>1.09 %</b> (avec franchise de 15 j par arrêt pour maladie ordinaire)

Le conseil municipal, après avoir comparé avec une autre société d'assurance, accepte d'adhérer au marché proposé par le centre de gestion de la Charente en retenant le taux de 6.69 % (frais de gestion inclus) pour les agents CNRACL et le taux de 1.09 % (frais de gestion inclus) pour les agents IRCANTEC.

### **13/ Avenant N° 1 à la convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels**

Le centre de gestion de la Charente propose la signature d'un avenant pour proroger la durée de validité de la convention « médecine du travail » (prenant fin le 31.12.2020) jusqu'au 31.12.2026 avec l'introduction d'une souplesse pour faciliter, le cas échéant, la dénonciation de celle-ci. Coût par an et par agent : 64.90 €, soit pour 45 agents : 2920.50 €. Le conseil municipal adopte la signature de cet avenant.

### **14/ Recrutement d'un agent aux services techniques**

Pour faire face à un départ en retraite d'un agent au 31.08.2020 et à la non titularisation d'un agent, il serait nécessaire de pallier ces absences de personnel. Le conseil municipal doit se prononcer pour un contrat de 6 mois pour accroissement temporaire d'activité à compter du 10 septembre 2020. A l'unanimité, ce contrat est accepté.

### **15/ Renouvellement d'un contrat aidé au pôle ménage**

Le contrat d'un agent du pôle ménage, recruté en contrat aidé à hauteur de 50 % sur 20 heures, arrive à échéance le 22.09.2020. Le conseil municipal est amené à se prononcer au sujet d'un éventuel renouvellement de 6 mois avec une prise en charge de l'état de 45 %. Le conseil adopte le renouvellement de ce contrat.

### **16/ Cession de parcelles**

1/ Les parcelles cadastrées 371 AB 198 et AB 24, d'une superficie totale de 433 m<sup>2</sup> à Sonnevile (propriété BOULESTIER) ayant été acquises dans le cadre d'une procédure de biens vacants et sans maître et ayant fait l'objet d'un arrêté de péril ont été évalués par maître Cénédèse-Guillot à 5 000 €, et par les domaines à 6 000 € avec une possible marge de négociation de 20%. Le conseil municipal doit se positionner au sujet de sa destruction ou de sa possible mise en vente. Le conseil municipal vote à l'unanimité, moins une voix, la non démolition de l'immeuble. Sa vente pour 4000€ est ensuite votée par 16 pour, 1 contre et 6 abstentions.

2/ Par délibération en date du 30 juin 2020, le conseil municipal a décidé de céder à l'EARL Marry et fils, la parcelle cadastrée 371 ZC 81 au Rondail. Il s'avère que l'EARL n'existe plus, elle est remplacée par la SCEA Marry. Il convient de reprendre une délibération avec la bonne dénomination de l'acheteur. Le conseil vote pour effectuer la bonne dénomination, à savoir la SCEA Marry.

### **17/ Achat de parcelle**

Les propriétaires de la parcelle cadastrée YA 1 d'une superficie de 3030 m<sup>2</sup>, (derrière la maison de retraite « les Hyades »), souhaitent savoir si la commune serait intéressée par ce terrain. Le conseil municipal est amené à se prononcer. Le conseil municipal ne se prononce pas et souhaite avoir une proposition de prix. La question sera étudiée à un prochain conseil.

### **18/ Délibération confiant les visites du musée de la gare à l'office du tourisme**

Il convient de prendre une délibération actant la gestion des visites du musée de la gare par l'office du tourisme. Le conseil municipal acte les visites du musée de la gare effectuées par l'office de tourisme.

### **19/ Numérotation des habitations**

Afin de terminer la numérotation sur la commune de Rouillac, le conseil municipal est amené à se prononcer sur la dénomination et le numérotage des voies pour : Bellevue – Monplaisir – Rue d'Angoulême et la place Gambetta. Le garde-champêtre s'occupera de la numérotation, indispensable pour la pose de la fibre.

### **20/ Mise en place d'une signalisation dite « STOP »**

Pour des raisons de sécurité, il est proposé d'installer un panneau stop à l'angle de la rue de Genac et de l'avenue Paul Ricard. Les usagers circulant sur la rue de Genac devront marquer un temps d'arrêt avant de s'engager sur l'avenue Paul Ricard, et céder la priorité aux véhicules circulant sur cette voie prioritaire. Le conseil municipal adopte, moins une abstention, la pose d'un panneau stop à la route de Genac.

### **21/ Désignation du représentant de la commune au SILFA**

Par délibération en date du 02 juin dernier, le conseil municipal a désigné monsieur LACROIX Frédéric délégué titulaire au SILFA, et monsieur DROUET Stéphane, délégué suppléant. Les statuts de ce syndicat ne prévoyant qu'un seul délégué, il convient d'annuler la délibération existante et de ne désigner qu'un seul représentant. Frédéric Lacroix est désigné titulaire.

## 22/ Questions et informations diverses

- 1/ Présentation des décisions prises par le Maire.
- 2/ Arrêté de fermeture des équipements publics à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020. (les sanitaires, et douches des salles et clubs sportifs sont fermés jusqu'à nouvel ordre).
- 3/ Point sur la foire du 27 septembre (même jour que les sénatoriales). Un appel est lancé pour que des élus non grands électeurs assurent la vigilance sanitaire de la foire. Jean-Pierre Tourancheau, Marie-Noëlle Devys, Christian Berton et Marion Feugnet se proposent.
- 4/ Point sur le nombre de bureaux de vote pour 2022. (Les bureaux resteront comme précédemment jusqu'en 2022).
- 5/ Dotation de 100 livrets « Laissez-vous conter Rouillac » par le Grand Angoulême.
- 6/ Point sur le projet de déplacement de la pharmacie.
- 7/ Projet aire de camping-car. Un projet pour les camping-caristes est à l'étude sur l'emplacement du camping fermé depuis de nombreuses années. Les démarches suivent leur cours.
- 8/ Remerciements :
  - de l'association « Les balivernes » pour l'octroi de 300 € de subvention,
  - de l'association « Gourvillosirs » pour l'octroi de 600 € de subvention,
  - de l'association « danse et culture » pour l'octroi de 1 200 € de subvention,
  - du « club de gymnastique volontaire de Rouillac » pour l'octroi de 400 € de subvention,
  - du club de la « Petite Garonne » pour l'octroi de 400 € de subvention.

Fin de la séance à 21 h 15.

Le Maire



Mme Dominique MANCIA

